

# COMMUNE DE GENÇAY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 JANVIER 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :  
**Martine BIAIS, François BOCK, Guy BOUCHET, Jean Jacques CHEVRIER, Jean BERGER, Robert DENIS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLOMINAUD, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.**

Absent excusé avec pouvoir : **ELIAS Jacques.**

Absent excusé : **DEMELLIER Jacques.**

Secrétariat : **Madame Isabelle MAYET**

### **1. Réception de monsieur Bernard MOREAU, Président de la Maison Familiale Rurale de Gençay et de madame PEUDECOEUR, directrice.**

- Monsieur le président a exposé son projet de la construction d'un bâtiment dédié à remplacer les dortoirs existants, (filles et garçons) devenus hors normes.
- Pour la réalisation du projet, la M.F.R. a besoin d'acquérir une partie de la parcelle n° 49 appartenant à Monsieur BRILLANT. Une réunion tripartite, entre le propriétaire, l'acquéreur et la collectivité locale doit permettre de trouver une solution équitable.
- La M.F.R emploie 29 salariés et génère une retombée économique de 220K€ / an sur Gençay
- Pour information :
  - Surface au sol du bâtiment : 450m<sup>2</sup> sur un étage.
  - Coût du projet : 1 million €.
  - Début du chantier fin 2011, durée estimée : 18 mois.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2010.**

- Le PV a été approuvé à l'unanimité.

### **3. Réunions et manifestations prévues au mois de février 2011.**

- Document joint en annexe.

### **4. Informations municipales.**

#### **Travaux en cours :**

- Station d'épuration :
  - Serre horticole à faire valider par le S.I.V.M . Station opérationnelle en octobre 2011.
- Rue de l'aumônerie :
  - Les travaux suivent leur cours selon la planification.
- La Liardière :
  - Travaux de voirie terminés.
- Gendarmerie et Petite Enfance :
  - Études des sols en cours.
  - Les permis de construire vont être déposés prochainement.

### **5. Délibérations.**

- **5.1 - Ravalement du foyer logement.**

- Coûts de la réfection : 67K€ HT.
- Établissement d'une convention avec répartition des participations économiques entre la mairie et le C.C.A.S. (budget Foyer Logement).

**Le conseil approuve à l'unanimité le montant du marché, l'objet de la convention et autorise le maire à la signer.**

- **5.2 - Loyer de mise à disposition du foyer logement.**
  - Montant du loyer en 2010 : 46 K€, les résultats comptables 2010 étant satisfaisants, le même montant est reconduit pour 2011.

**Les membres du conseil donnent accord pour geler le loyer 2011.**

- **5.3 - Approbation modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.**
  - Cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document en vigueur.
  - Elle ne comporte pas de graves risques de nuisance.

**Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil valide la modification n°2 du PLU.**

- **5.4 - Construction d'un abri bus au collège de Gençay.**
  - Le Conseil Général refuse de prendre à sa charge les coûts d'achat d'un abri bus.
  - Le montant de la fourniture s'élève à 3990 € HT.
  - L'installation sera réalisée par les employés municipaux.

**Les membres du conseil donnent leur accord pour l'achat et la pose par les agents municipaux d'un abri bus. Le Maire demandera une subvention au Conseil Général au titre des amendes de police.**

- **5.5 - Adhésion des communes de Bellefonds, Trois Moutiers, et Varennes au SIVEER.**
  - Le SIVEER a accepté la demande d'adhésion des 3 communes. En conséquence, les statuts portant sur l'élargissement de la compétence doivent être modifiés.

**Les membres du conseil entérinent ces modifications et donnent pouvoir au maire à signer la délibération.**

- **5.6 - Résiliation par anticipation du contrat de maîtrise d'œuvre de COE.**
  - Marché public de la maîtrise d'œuvre attribué en 2006 à l'entreprise COE pour la réalisation d'une voie nouvelle à la Grande Borne.
  - Avant la fin du projet, celui-ci a été arrêté par suite de la défaillance du lotisseur.
  - COE vient de nous proposer un marché complémentaire afin de terminer la nouvelle voie de la Grande Borne.
  - Ne connaissant pas quand les travaux pourront reprendre, il est préférable de résilier par anticipation le marché de maîtrise d'œuvre qui nous lie.
  - Pour résilier le marché, juridiquement la motivation doit être d'intérêt général (ex :abandon du projet). La résiliation donne droit à indemnité.
  - En conséquence, un courrier demandant la résiliation du marché en cours doit être adressé à COE.

**Le conseil approuve le positionnement du maire sur cette affaire et donne son accord pour la transmission de la correspondance.**

Après connaissance de la décision de COE, le conseil devra de nouveau de délibérer sur les modalités commerciales de la résiliation.

- **5.7 - Demande de la fédération de la Vienne de la libre pensée.**
  - Alors que les obsèques religieuses sont organisées dans un lieu de recueillement, les obsèques civiles ne disposent d'aucune structure permettant de recevoir les familles, les amis ou proches du défunt.
  - Une demande nous est adressée pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale pour recueillement.

**Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour la mise à disposition d'un lieu communal le jour des obsèques.**

- **5.8 - Mise à disposition d'un agent pour l'entretien ménager de la gendarmerie.**

- Renouvellement de la convention d'entretien ménager de la gendarmerie nationale sur la base économique de 2010.
- La base économique couvre en totalité le salaire et les charges de l'agent d'entretien.

**Le conseil municipal donne accord et autorise le maire à signer la convention.**

- **5.9 - Autorisation de paiement dépenses investissements avant le vote du budget primitif.**
  - Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, dans cette condition l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir de signature au maire pour règlement de toutes les dépenses 'investissements dans les limites autorisées.**

- **5.10 - Demande d'une place de stationnement 4 rue du Palateau pour handicapé.**
  - Une étude globale sur le plan de circulation et du stationnement des véhicules est en cours.

**Le conseil après validation du plan, devra délibérer sur l'ensemble des mesures à prendre.**

## 6. Autres informations.

- **6.1 - Population municipale légale au 1er janvier 2011.**
  - La population légale 2008 de la commune entre en vigueur en 2011. Elle se substitue à la population légale de 2007.
  - La population légale est désormais actualisée chaque année soit par méthodes d'extrapolation ou d'interpolation selon les dates du dernier recensement.
  - Le prochain recensement pour Gençay est en 2012.
  - La population légale est composée de la population municipale et de la population comptée à part (personne en maison de retraite etc.)
  - La dotation globale de fonctionnement (D.G.F0) s'appuie sur la population légale.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale*
<b>1781</b>	<b>44</b>	<b>1825</b>

\* Totale = Légale

- **6.2 - Rapport Sorégies sur l'éclairage public.**
  - Un courrier ayant pour objet le rapport et la nouvelle convention a été transmis à Sorégies. En réponse, Sorégies doit nous présenter en réunion du 07 février 2011 leur réflexion sur notre document.
- **6.3 - Permis de démolir déposé par Intermarché.**
  - Un premier permis de démolition a été refusé, considérant que le projet portait atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants.
  - Suite à l'écroulement partiel d'un mur d'enceinte, il a été délivré un arrêté de péril autorisant la démolition du mur écroulé.
  - Au cours de la démolition, un huissier de justice a constaté que le pigeonnier était solidaire des structures à démolir et de ce fait, il a été rasé.
  - Un second permis pour la démolition de l'ensemble immobilier a été instruit par Intermarché, le dossier pour nouvel avis a été transmis à l'architecte des Bâtiments de France (Département de l'architecture et du Patrimoine de la Vienne).
- **6.4 - Rapport d'activité de la bibliothèque du SIVM : Gençay - Saint Maurice.**

Nombre de lecteurs enfants	Nombre de lecteurs adultes	Nombre total de lecteurs	Nombre de lecteurs hors commune	% des lecteurs / nombre d'habts
<b>146</b>	<b>190</b>	<b>336</b>	<b>229</b>	<b>19,60 %</b>

Budget Gençay	Budget: moyenne départementale	Budget :moyenne nationale	Documentation achetée en 2010	Bibliothèque
<b>2 € x hab.</b>	<b>1,76 €</b>	<b>2,53 €</b>	<b>214 livres</b>	<b>4449 doc</b>

- La fréquentation est légèrement en baisse par rapport à 2008 (21,35 %).
- 68 % des lecteurs résident hors de la commune.
- La dotation de 2€ par habitant est en équilibre entre la moyenne départementale et nationale.

▪ **6.5 - Lutte contre les pigeons :**

- Réception d'une nouvelle proposition utilisant des rapaces pour effrayer les pigeons. L'entreprise garantit une baisse significative de la population concernée mais non de sa disparition totale.
- Le montant des prestations s'élève à 11 505 €.
- Solution trop onéreuse, d'autres moyens de lutte doivent être envisagés.

▪ **6.6 – Marché des halles du samedi matin :**

- Le marché du samedi perd graduellement de son dynamisme, risquant à moyen terme de disparaître, si aucune mesure attractive n'est développée.
- L'animation du marché un samedi par mois, selon une thématique à définir, pourrait être un des moyens de relance de l'activité commerciale.
- Cette décision doit recevoir l'aval des commerçants ambulants ; à cet égard, une réunion est programmée avec eux le 19 février à 12 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 février 2011 à 20h30.

B. Hippeau